



COMPTÉ-RENDU

Rencontres ligériennes

Restauration et préservation des vallées alluviales ligériennes
par pâturage extensif

Au coeur de projets de territoire et à la croisée des politiques publiques

Le 13 juin 2022 à Orléans et le 14 juin 2022 à Guilly

Dans le cadre du :



Dans le cadre de la démarche :



Préambule

Ces Rencontres sont proposées dans le cadre de l'animation du **réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire** portée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN).

Elles sont organisées en partenariat avec le **Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire** et ont bénéficié de l'appui du **Groupe de travail Pasto'Loire**.

Ces Rencontres sont rendues possibles grâce au soutien financier de l'**agence de l'eau Loire-Bretagne** (CPIER) dans le cadre du **Plan Loire grandeur nature** et du **Conseil Départemental du Loiret**.

Corinne Eychenne, grand témoin de ces Rencontres

Corinne Eychenne est maîtresse de conférences en géographie à l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Elle est membre de l'unité mixte de recherche CNRS 5193 LISST (Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires), équipe Dynamiques rurales. Ses travaux de recherche portent sur le pastoralisme en France, en privilégiant une approche par l'action collective : dynamiques sociales et action publique. Elle coordonne actuellement deux programmes de recherche, l'un consacré à l'installation agricole dans une vallée de haute montagne (programme INSTAGRI - OHM haut Vicdessos) et l'autre au déploiement d'activités pastorales en espaces naturels hors montagne et en espaces urbains (programme ECOPAST - Labex SMS). Elle est également responsable de la Licence professionnelle « développement de projets de territoires, montagne et pastoralisme » (site de Foix, Université Jean Jaurès).

Elle est membre de conseils scientifiques du parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et du conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, et membre des conseils d'administration de l'association française de pastoralisme et de l'association Paysans de nature.



Photo de couverture : Brebis Hampshire au point d'eau © F. Hergott CEN Centre-Val de Loire

Contexte

Le pâturage est un **outil de restauration et de préservation des milieux humides** souple et efficace répondant à de multiples enjeux : atténuation du risque inondation sur les secteurs anthropisés, biodiversité, patrimonial, socio-économiques, économiques. Le pâturage extensif au service des espaces naturels ligériens, et notamment des vallées alluviales, contribue au renforcement d'une **identité ligérienne alliant questions environnementales, économiques et sociales**. Afin que les **services écosystémiques rendus** par les milieux humides puissent s'exprimer pleinement il est nécessaire qu'ils **soient et restent fonctionnels**. La démarche de bassin multipartenaires **Pasto'Loire** s'inscrit dans ce cadre et vise à développer et maintenir la restauration et la préservation des vallées alluviales ligériennes par la pratique de pâturage extensif.

Cependant, le contexte agricole actuel et la multiplicité des réglementations **compromettent la pérennisation des élevages et freinent les nouvelles installations**. Concilier élevage et gestion des zones humides peut être un système gagnant-gagnant à condition **d'adapter ces pratiques au milieu** : faire pâturer son cheptel en zone humide demande un **important savoir-faire technique**.

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) est soutenue dans le cadre du plan Loire par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour assurer en 2022 une animation sur ce sujet « Restauration et préservation des vallées alluviales par pâturage extensif » dans la continuité des actions réalisées par et pour le réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire ([journée technique](#), [cahier technique](#), [webinaire](#), [note de travail](#) ...). Ces Rencontres sont l'une des actions proposées au titre de cette animation.

Objectifs des Rencontres

- **Favoriser les échanges** autour des **retours d'expériences** entre acteurs de projets agropastoraux en milieux humides ;
- **(Re)mettre la question** de la restauration et préservation des milieux humides par pâturage extensif **au cœur des politiques publiques actuelles** ;
- **Aider** au développement ou à l'ancrage de projets agropastoraux visant la restauration/préservation de milieux humides dans des projets de territoire par **le partage de démarches** ;
- **Echanger et travailler sur la mise en place d'un outil** répertoriant besoins versus disponibilités de parcelles en bords de Loire.

Public cible

Toute structure travaillant sur et/ou confrontée aux enjeux liés à la gestion des milieux humides par des pratiques d'élevage extensif.

COMPTE-RENDU du 13 JUIN

- *Introduction contextuelle par **Charlotte Le Moigne (FCEN)** – [lien vers la présentation](#)*

Ces Rencontres sont coorganisées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), dans le cadre du portage de l'animation du réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire (plan Loire), et par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, dans le cadre de la démarche Pasto'Loire.

Charlotte présente un court historique sur cette démarche et son déploiement actuel : il s'agit aujourd'hui d'une démarche de bassin réunissant des acteurs de structures différentes. La Fédération des CEN est financée à 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour assurer une animation sur le sujet de la restauration et de la préservation des vallées alluviales ligériennes par pâturage extensif.

Pour finir, elle rappelle les objectifs et déroulé des Rencontres, présente le contenu de la « pochette participant » et informe qu'une sélection bibliographique thématique en lien avec le sujet de ces rencontres sera rédigée par Agnès Raysséguier, documentaliste du pôle Loire de la FCEN, et annexée aux actes.

- *Introduction de la journée par **Émeline Choumert, cheffe du service agriculture et milieux aquatiques à l'agence de l'eau Loire-Bretagne***

Émeline Choumert se présente : elle est arrivée à l'agence de l'eau Loire-Bretagne depuis un peu plus d'un an.

Elle rappelle que la préservation de la qualité de l'eau, la lutte contre les pollutions et la gestion quantitative de l'eau sont au cœur du 11^{ème} programme de l'agence.

Elle indique également que le concept des Solutions fondées sur la Nature (SfN) constitue le premier outil mis en avant par l'agence, avec la volonté dans les Contrats Territoriaux, de favoriser des solutions résilientes basées sur les écosystèmes (« naturels »).

L'agence est impliquée dans le suivi du plan d'actions national en faveur des milieux humides.

Émeline Choumert explique que l'élevage de type extensif en prairie humide (sujet des Rencontres ligériennes de ce jour) est un modèle agricole qui convient très bien au regard des enjeux énumérés *supra* et de la politique de l'eau conduite par l'agence.

Le 11^{ème} programme s'intéresse à l'enjeu des masses d'eau dégradées. On va vers une transition des systèmes. L'agence ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour maintenir « ce qui va », le choix d'accompagner les changements, les transitions a été privilégié. Ainsi, les captages prioritaires, bénéficient-ils d'un accompagnement tout comme les zones humides.

La révision de la PAC (horizon 2023) amène à une pleine réflexion actuelle sur le plan stratégique national (PSN). L'agence propose un accompagnement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en veillant à leurs aspects qualitatif et quantitatif. Elle a également repris l'accompagnement des milieux humides avec les MAEC. La DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) en finance la partie biodiversité.

Ces changements (nouvelle PAC + PSN + MAEC) ont des impacts sur l'agriculture et l'agence accompagne aussi les filières en prônant un système agricole le plus autonome possible. Le 11^{ème} programme propose une ouverture de financements à des filières favorables à l'eau (cas du pâturage extensif). Les études financées avec un accompagnement européen ne sont pas toujours simples, l'agence a quant à elle plusieurs outils pour accompagner l'agriculture et les milieux aquatiques.

L'agence se dit elle-même preneuse de retours en termes de pratiques et d'expériences liées au pâturage extensif, considérant que rien n'est figé et que tout éléments peut venir nourrir les réflexions.

ÉCHANGES

Question de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : *Un appel à initiative concernant les paiements pour services environnementaux (PSE) a été lancé fin 2019 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il y a-t-il des informations sur les PSE financés dans ce cadre ?*

Réponse d'Émeline Choumert : *Les PSE constituaient alors une expérimentation. Cela a été notifié à la Commission européenne et ils ont été autorisés à être financés jusqu'en 2022 ; l'idée était que la PAC reprenne la suite mais ce n'est pas le cas. Pour l'heure, cela concerne 28 dispositifs dont 7 de plus pour les baies envahies d'algues vertes. Il n'y a pas encore de bilan mais une évaluation nationale et une évaluation de bassin sont prévues. Sur certains territoires avec les agriculteurs, de nouvelles discussions sont entamées, il y a une nouvelle dynamique. Sur un plan administratif, comme tout est délégué aux DDT, c'est une gestion lourde pour les collectivités.*

Le pâturage extensif en milieux humides à la croisée des politiques publiques

• **Dispositif MAEC : quels résultats et perspectives pour les MAEC liées à l'élevage en milieux humides ? Lucas Degos (Forum des Marais Atlantiques) – [lien vers la présentation](#)**

Lucas Degos dresse le bilan national des MAEC en rappelant le dispositif actuel des MAEC, à savoir qu'une MAEC désigne une compensation financière pour la mise en place de pratiques vertueuses ; il en existe deux grandes catégories :

- MAEC en systèmes/localisée, à l'échelle de l'exploitation ;
- MAEC avec une combinaison de type d'opérations (TO), au niveau de chaque territoire.

Une MAEC en systèmes comprend 3 grands types :

- SHP = Systèmes Herbagers ou Pastoraux
- SPE-M = Systèmes Polyculture Élevage – Évolution ou Maintien
- SGC = Systèmes Grandes Cultures

Les MAEC localisées peuvent revêtir différents types d'opérations :

- TO Herbe (Herbe 13 : milieux humides)
- TO Milieu (Milieu 02 : remise en état de prairies après inondations)
- TO Linea (Linea 1 : Entretien des haies, Linea 6 : Entretien des fossés)

➤ **Bilan MAEC 2015-2019**

- À l'échelle nationale :

MAEC ZH : 128 000 ha concernés (TO Herbe 13 « Gestion des milieux humides »).

Les mesures Herbe occupent une très bonne place.

- À l'échelle du bassin de la Loire :

Un bilan difficile à estimer : les chiffres et éléments de bilan sont régionaux, le bassin de la Loire concerne 7 régions et les limites du bassin sont différentes des limites administratives.

▪ Bilan 2015-2019 Pays de la Loire :

- 112 000 ha engagés, soit 5,1% de la Surface Agricole Utile (SAU). Les projets sont agro-environnementaux et climatiques. On observe un très fort taux de contractualisation avec des enjeux « Biodiversité ZH » (Exemple : Lac de Grand-Lieu).

- L'enjeu « Biodiversité ZH » représente 60 000 ha engagés, soit la moitié du budget des MAEC régionales.

- 89 % des MAEC en ZH le sont avec le TO Herbe 13.

- Au niveau des linéaires, c'est ponctuel (fossés, entretien des fossés, bandes).

- L'enjeu « Eau » :

-25 000 ha engagés.

-383 exploitations engagées.

▪ Bilan 2015-2019 Centre-Val-de-Loire :

- Une cinquantaine de territoires sont concernés.
- 90 000 ha engagés (7 % des exploitations régionales). Près de 80 % sont des MAEC systèmes.
- Un grand nombre de linéaires est entretenu : 733 km de haies.
- D'importantes disparités sont observées entre l'Indre (25 000 ha engagés en surfaces MAEC) et l'Eure-et-Loir (à peine 3 000 ha engagés).

➤ **ZOOM sur l'expérimentation nationale (2018-2022)**

Comme souhaité par le rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » des conseils généraux de l'environnement et du développement durable (CGEDD), et de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) publié en novembre 2017, une expérimentation de projets territoriaux durables engagés dans la préservation des milieux humides par le maintien d'un élevage extensif garant de l'ouverture de ces milieux est lancée sur une période de 4 ans, à partir de 2018.

Cette expérimentation a pour objectif d'enrichir les réflexions entreprises sur l'élaboration d'une méthodologie nationale, souple et innovante, pour venir en soutien aux élevages extensifs en milieux humides, face à une situation préoccupante à la fois sur la viabilité des élevages mais aussi sur l'état de ces milieux.

Durant la mission des inspecteurs généraux, plusieurs territoires ont manifesté leur intérêt pour appliquer cette méthodologie. Le rapport retient trois sites, considérés prêts pour mener à bien cette expérience. Les trois sites pilotes choisis sont répartis sur trois régions différentes et présentent des situations différenciées aussi bien sur l'avancement de la réflexion, du contexte local et en termes de gouvernance :

- La Baie de Somme/plaine maritime picarde – Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – Hauts de France ;
- Le marais du Brouage – Entente intercommunautaire pour le Grand projet Marais de Brouage – Nouvelle-Aquitaine ;
- Les marais du Cotentin et du Bessin – Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin – Normandie.

Pour mener à bien cette stratégie le rapport recommande la mise en place d'une animation nationale ; il est suggéré que le Forum des marais atlantiques (FMA) assure cette mission.

Leviers et freins pour les MAEC des sites pilotes (2015-2021) :

- Leviers :

- Large choix pour la diversité d'exploitation
- Ancienneté des MAEC sur le territoire
- Attachement culturel
- Cibler les éleveurs à travers les conditions d'éligibilité
- Budget important accordé à l'animation des MAEC

- Freins :

- Retard de paiement
- Incertitudes liées aux refontes successives de la PAC tous les 7 ans
- Incohérences dans le calendrier (diagnostic)

➤ **MAEC 2023 : quelles perspectives ?**

La nouvelle PAC 2023-2027 connaîtra une renationalisation avec ses orientations fixées dans le Plan Stratégique National (PSN).

Toutes les aides seront soumises à la conditionnalité : règles de base et règles renforcées pour le maintien des prairies permanentes et des zones humides.

La Commission européenne a donné son avis et a demandé à la France de revoir sa copie car jugée trop peu ambitieuse.

Par ailleurs, la liste nationale de MAEC intégratives sera réduite à 60. Un montant sera fixé à l'hectare avec un cumul possible pour certaines MAE.

Socle commun à toutes les MAEC :

- Un diagnostic obligatoire (diagnostic d'exploitation) et
- Une formation (dans les 2 premières années) ; formation portant sur : biodiversité ; eau ; climat ; bien-être animal ; sol

- 4 MAEC « Biodiversité » dédiées aux milieux humides.

- 5 MAEC « Biodiversité » liées aux prairies :

- Irrigation
- Création de prairies
- Protection des espèces
- Maintien de l'ouverture
- Entretien des infrastructures agroécologiques (ligneux, mares, fossés)

BILAN

- Un budget limité (260 millions d'€, soit 3 % de la PAC).
- On passe de « 10 000 » mesures à 60 > simplification du dispositif mais perte de flexibilité.
- Les MAEC n'ont pas changé de nom contrairement aux années 90.
- Les rémunérations sont peu incitatives sur certaines MAEC mais le bilan des MAEC Biodiversité (création de prairies, Protection des espèces) présente un bilan valable.

ÉCHANGES

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : *Comment les 50 % minimum de valorisation des surfaces par pâturage (MAEC- MH/Amélioration de la gestion par pâturage) seront justifiables/vérifiés ?*

Réponse de Lucas Degos : *À l'aide du cahier d'enregistrement des pratiques (x bêtes ont pâturé à tel moment).*

Question de Simon Logerais : *Quel critère ? > exemple du pâturage tardif > point de vigilance en cas de contrôle.*

Réponse de Lucas Degos : *pâturage de regain [technique].*

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : *Faire attention à garder un minimum de souplesse.*

Réponse de Lucas Degos : *L'idée est que le pâturage soit mieux valorisé.*

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : *Qu'appelle t'on l'élevage extensif ?*

Réponse de Lucas Degos : *Au niveau des MAE : ne pas dépasser un chargement. La valeur fluctue. Ne pas dépasser entre 1 et 1,3 UGB (unité de gros bétail) par ha. Le chargement minimal exigé est 0,3 / 0,2 UGB/ha.*

Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : *Cela peut-être parfois contre-productif, exemple du pâturage hivernal extensif. > Bien définir les enjeux de biodiversité au préalable.*

Question de Frédéric Signoret (Paysans de Nature) : *se dit préoccupé par les résultats sur la biodiversité. Les questions posées par Simon sont au cœur du caractère normatif de tout ça. Il faut vraiment une animation locale. Il manque des approches socio-économiques. Beaucoup de freins culturels, affectifs, de manque de reconnaissance vis-à-vis du pastoralisme. Quelle marge de manœuvre pour faire intervenir des gens comme ceux de SCOPELA, des sociologues ?*

[Réponse de Lucas Degos](#) : *Le contexte actuel est une opportunité pour opérer ces changements. Comment optimiser son pâturage ? Démarche Pâtur'Ajuste est là pour y répondre. On ne peut pas tout demander à la MAEC.*

- **Loi EGalim, PAC et les enjeux liés à l'élevage. Jean-Marie Mazenc (Bio Centre) – [Lien vers la présentation](#)**

BIO Centre s'occupe des filières animales issues de l'agriculture biologique en région Centre.

➤ **Lois EGalim**

Jean-Marie Mazenc expose les 2 lois EGalim et leur contexte.

La Loi EGalim 1 est issue des Etats Généraux de l'alimentation qui se sont tenus en 2017. Elle vise à répondre à des enjeux :

- Permettre aux agriculteurs de vivre avec un juste prix
- Promouvoir une alimentation saine, durable et sûre
- Inverser la construction des prix agricoles
- Assurer 50 % d'aliments durables ou en SIQO (*contrôle des produits sous Signes d'Identification de la Qualité d'Origine*) en restauration collective
- Limiter les usages du plastique

La Loi EGalim 2

Avec la loi EGalim 1 le prix payé à l'agriculteur ne changeait pas. Le [rapport Serge Papin](#) a donné lieu à la nouvelle Loi EGalim 2 afin d'obliger à une contractualisation pour renforcer le prix payé à l'agriculteur.

Contrat de 3 ans, impliquant : un prix agriculteur ; un prix de marché ; un critère de qualité des produits.

Ces mesures concernent la viande bovine, le porc, le lait de vache, lait de chèvre depuis le 1^{er} janvier 2022 ; lait de brebis à partir du 1^{er} octobre 2022. À partir du 1^{er} janvier 2023, sera aussi concernée la viande ovine. Le prix fixé ne peut pas être remis en cause tout au long de la filière jusqu'à la distribution du produit.

Où en est-on aujourd'hui après 6 mois d'entrée en vigueur de la loi EGalim 2 ?

La contractualisation a du mal à se mettre en place (surtout dans la filière viande).

Côté distribution, la GMS (Grande et Moyenne Distribution) freine des quatre fers 4 fers et a du mal à appliquer la loi EGalim.

En restauration collective, la loi indiquait 50 % de produits durables dont 20 % de bio, et le bilan actuel est :

- Les produits durables représentent 10 à 15 %
- Les produits bio : 6 %

➤ **La PAC**

Situation

Aides attribuées à l'hectare ou au nombre d'animaux.

Les zones de montagne touchent le plus d'aides par ha.

Ce sont les zones à tendance de grandes cultures qui touchent le plus par bénéficiaire.

Un revenu agricole actuel se fait à 77 % par les aides (moyenne sur 10 ans, toutes productions confondues).

Le « paiement vert », pour des surfaces d'intérêt écologique concerne seulement 5 % des terres agricoles de l'UE.

Les exploitations qui reçoivent le plus d'aides sont celles qui ont le plus recours aux pesticides.

Conséquences de la PAC

Agrandissement des fermes, difficulté de transmission (défection des descendants de l'exploitant agricole et aussi besoin financier important pour reprendre de grandes fermes).

Spécialisation des fermes et des territoires.

Concentration d'élevages.

Favorise la productivité au détriment de l'environnement.
80 % des aides vont à seulement 20 % des agriculteurs.

Pistes pour un autre modèle agricole

Des aides sociales à apporter.

Développement de productions locales.

Mieux prendre en compte les systèmes diversifiés.

Faire de l'agroécologie le pilier de la PAC.

➤ **Les enjeux de l'élevage**

Renforcer l'attractivité du métier d'éleveur :

- Assurer une rémunération correcte des productions agricoles.
- Réorganiser le travail (pas de weekends, pas de vacances).
- Soutenir des fermes diversifiées pour qu'elles gagnent en autonomie et soient plus résilientes.
- Une PAC rémunérant mieux les premiers ha et prenant en compte le temps.
- Prendre en compte l'aspect social.

Reprise des fermes avec élevage :

- Donner plus de poids aux reprises hors-cadre familial.
- Adapter les conditions de reprise des fermes à la demande (recherche de fermes plus petites avec transformation).
- Aller vers la valorisation de son produit.

Répondre à la demande sociétale

Une PAC favorisant davantage des élevages durables avec :

- La prise en compte du bien-être animal.
- Des élevages intégrant davantage dans leurs pratiques la biodiversité et le changement climatique.

CONCLUSION

Quels que soient les résultats d'EGalim, quelle que soit l'influence de la PAC, face aux aléas économiques et climatiques, l'éleveur doit assurer la résilience de sa ferme. Cette résilience passe par une valorisation de la production, de la surface fourragère où les prairies naturelles occupent une place intéressante.

ÉCHANGES

Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : Constat : *difficultés que les gestionnaires doivent affronter pour avoir de vrais projets de territoires. Exemple du label « Agneau de Loire ». Montrer que c'est compliqué et que les tendances ne sont pas en notre faveur. > Leviers politique, financier, humain à lever.*

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : *la loi EGalim est sur 3 ans. Il y a-t-il une obligation quantitative ?*

Réponse de JM Mazenc : *L'éleveur met dans la contractualisation : tout ou partie de sa production. La contractualisation est sur 3 ans mais elle est révisable tous les ans. Exemple : en cas de sécheresse, on se met d'accord et on réajuste. La filière viande n'est pas habituée à la contractualisation. On est proche du zéro dans la contractualisation. Le lait, ça fonctionne mieux.*

Intervention de Noémie Termeau (APCA) : *donne des éléments de compléments. Le Point Accueil Installation (PAI) qui constitue une porte d'entrée pour les porteurs de projets en agriculture. Les chambres d'agri prennent part au sujet.*

Question de François Salmon (FCEN) : *la tendance est à la baisse de la consommation de protéines animales. C'est impactant pour les éleveurs. Quel constat ?*

Réponse de JM Mazenc : *Baisse de la consommation de la viande, constat fait déjà depuis plusieurs années, sauf pour la volaille. La baisse s'est accentuée et il y a un lien net avec le bien-être animal. Les agriculteurs devront davantage prendre en compte le bien-être animal. Il y a une référence en la matière*

avec le cahier des charges de l'agriculture biologique (ex. de questionnements : pourquoi couper la queue de l'agneau, pourquoi écorner les bovins ?). Cette évolution dans la prise en compte du bien-être animal ne va pouvoir se faire rapidement.

Question de Lucile Stanicka (PNR Loire Anjou Touraine) : Évolution du bien-être animal. Est-ce que l'une des raisons de la baisse de la consommation de viande est de ne pas vouloir infliger de souffrance animale ? Comment on communique auprès du consommateur ?

Réponse de JM Mazenc : Autre axe de réponse que le bien-être animal seul. La baisse de consommation de viande s'explique également par les effets du changement climatique sur l'élevage. L'élevage à l'herbe génère moins de méthane que l'élevage en bâtiment. La prairie naturelle stocke davantage de carbone. L'élevage à l'herbe est à la fois positif sur le bien-être animal et sur le changement climatique.

Question de Bérenger Arnould (éleveur du Groupe Pro-Pasto) : La PAC favorise toujours le même système : quid des paysans sans terre ? Comment on les aide à soutenir leur élevage ? 100 brebis allaitantes, aide à la brebis.

Réponse de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : Stéphane répond avec ce qu'il connaît et cite Pasto'Loire. Convention avec des agriculteurs. Aides : prime race menacée ; ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels) ; DPB (Droits à Paiement de Base) ; service agricole de la DDT. Les bords de Loire ne sont pas cadastrés. Les aides agricoles sont attribuées à la parcelle. Dans le Loiret, bail gratuit ; les éleveurs sont installés en tant que locataires à titre gratuit et temporaire.

Réponse de JM Mazenc : Dans la PAC actuelle, vous pouvez demander l'aide à la brebis.

Intervention de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : Les recettes sont à inventer localement avec des micro-projets.

Intervention de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : évoque le cas des surfaces de zones pastorales ligneuses (SPL) dans les montagnes.

Intervention de Corinne Eychenne (Grand témoin) : Il paraît peu probable de pouvoir changer radicalement la PAC, mais on peut utiliser les dispositifs existants (DPB, MAEC, ICHN dans les zones concernées) au profit des élevages extensifs. Il faut notamment négocier pour que les SPL (Surfaces Pastorales Ligneuses) soient éligibles partout. Il y a un vrai travail de lobbying à chaque nouvelle PAC pour que les surfaces pastorales soient correctement prises en compte.

Il est nécessaire que les gestionnaires d'espaces naturels se saisissent de la question et fasse en sorte que les éleveurs puissent toucher les aides de la PAC sur les terrains mis à disposition.

Pour le cas de Bérenger, mise à disposition par des propriétaires pour du primo pâturage. Il ne va pas contractualiser avec chaque propriétaire. Il peut déclarer à la PAC les surfaces qu'il utilise, même s'il ne dispose pas d'un bail. Les jeunes agriculteurs peuvent demander à être dotés de DPB dans les 5 premières années d'installation (une seule demande, il faut donc réfléchir au moment le plus pertinent).

• Comment le pastoralisme peut répondre aux enjeux de la compétence GEMAPI ?
Éléments apportés par le Cerema en 2020 à Vichy et travaux menés dans le cadre du réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire. **Charlotte Le Moigne (FCEN) – [lien vers la présentation](#)**

Charlotte présente les éléments apportés par le Cerema en 2020 à Vichy dans le cadre des journées d'échanges inter-CEN Ligériens où la question de la gestion agro-pastorale des milieux humides avec l'entrée GEMAPI avait fait l'objet d'un atelier.

➤ **Qu'est-ce que la GEMAPI**

La Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation (GEMAPI) est une « nouvelle » compétence territoriale dévolue aux collectivités. Cette disposition date de 2014, mais elle a subi

plusieurs modifications (assouplissements/précisions) par décrets jusqu'en 2017 ce qui a conduit à ce que cette compétence soit confiée aux intercommunalités à fiscalité propre au 1er janvier 2018. Il y a 4 missions principales (alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement) :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

C'est en premier lieu aux EPCI à fiscalité propre que revient la compétence GEMAPI : métropoles, Communautés d'agglomérations, Communautés Urbaines ou Communautés de communes. Par délégation ou transfert, cette compétence peut être confiée à une structure de type : EPTB, EPAGE, syndicats mixtes ouverts (PNR, département, ou régions à la suite d'évolution récente) ou encore aux syndicats fermés. Cependant, les départements seuls ou les associations syndicales autorisées (Asa) ne peuvent pas exercer cette compétence.

➤ **Les mécanismes de la compétence GEMAPI**

Comme indiqué ci-dessus, la GEMAPI recouvre 4 items eux-mêmes découpés en sous-items (missions). La notion de « sécabilité » de la compétence permet de l'exercer de façons différentes : par item, sous-item ou avec une logique géographique de bassin versant. Ainsi, certaines structures peuvent se voir confier l'exercice d'une partie de la compétence sur une partie du territoire.

Il existe plusieurs voies d'exercice possible :

- En régie (l'EPCI-FP exerce en propre la compétence GEMAPI) ;
- Par transfert (voie de délibération) ;
- Par délégation (voie de convention) ;
- Par prestation (voie de convention ou marché public).

➤ **Les outils opérationnels à mobiliser**

- Les Contrats territoriaux (contrat de rivières ou contrat de milieux) ;
- Les Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) ;
- Les Programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI).
- Les paiements pour services environnementaux à l'avenir ?

Pour le volet « GEMA » les outils et les financements sont souvent connus et mobilisables via les agences de l'eau. Concernant le volet « PI », les outils existent mais offrent peu de moyens et sont difficilement mobilisables... Pour y avoir accès, il faut monter d'importants dossiers. Une commission mixte « inondation » les étudie et fait des recommandations permettant possiblement de bénéficier de financements. Ces dossiers sont surtout élaborés pour des zones à enjeux majeurs, où le risque d'inondation est très important.

D'autres outils opérationnels peuvent être mobilisés tels que :

- Les Déclarations d'intérêt général ;
- Les différents documents d'urbanismes (PLU, SCOT...) ;
- Les servitudes de droit public et de passage ;
- L'acquisition foncière (bien connue des CEN) ;
- Les programmes Life ou Natura 2000 ;
- Les conventions de mise à disposition SAFER ;
- Les obligations réelles environnementales.

➤ **Comment le pâturage extensif se confronte à la GEMA et à la PI ?**

-> en vallées alluviales

Exemples d'actions	Liens avec la GEMAPI
<p>Programme Pasto'Loire (Initié par le CEN Centre-Val de Loire, ce programme est développé par les Conservatoires à l'échelle du bassin)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu PI : un des atouts de cette pratique est son rôle dans la prévention des inondations par le maintien des champs d'expansion dans le lit majeur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien de milieux ouverts / semi-ouverts > création de zones de stockage temporaire des eaux (ZEC) > retardement de l'écoulement > réduction du risque inondation pour les zones construites plus à l'aval. • Autres enjeux : diversification des espèces végétales et animales, préservation de races rustiques.
<p>Préservation de la gestion durable de zones érodables dans la cadre des actions du CT Val d'Allier (CEN Auvergne)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu GEMA : restauration / préservation de la mobilité de la rivière. • Enjeu PI : Maintien de zones d'expansion des crues en préservant ces milieux de tout aménagement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action qui répond à l'objectif GEMAPI de favoriser la mise en place d'action intégrée, couvrant aussi bien la gestion des inondations que celle des milieux aquatiques.

-> Cas des digues et dépendances vertes

Concernant l'entretien de digues par le pâturage, il existe peu de retours d'expériences rédigés, la plupart sont informels... Il semblerait, par exemple, que les troupeaux de bovins ne soient pas conseillés pour l'entretien de digues intéressant la sécurité des personnes, mais qu'il faille plutôt favoriser les ovins et caprins (retour d'un EPTB). Il faut bien sûr ajuster le type de gestion, selon les enjeux sécuritaires et le couvert végétal présent/souhaité. Article à consulter [Sciences Eaux & Territoire \(hors-série 2020\)](#).

Pour ce qui est des dépendances vertes, un rapport de l'INRAE / IFSTTAR (2019) sur le [projet exploratoire GEDEV \(Gestion partenariale des dépendances vertes : étude de faisabilité\)](#) peut être consulté. Il est question de la gestion des francs bords de cours d'eau, sous des lignes haute-tension, qui sont des sites d'accueil pour la faune et la flore. Il a été prouvé que le gyrobroyage engendrait un appauvrissement biologique du milieu. Le souhait serait donc de mettre en place d'autres pratiques comme le pâturage, ce qui pose plusieurs questions juridiques (fréquentations, sécurité liée à l'eau), économiques et techniques (limiter divagation et éviter que les bêtes ne se noient). Le pâturage est bénéfique pour la biodiversité, mais aussi avantageux car le coût d'entretien est inférieur à la gestion mécanique.

➤ **Comment les gestionnaires d'espaces naturels peuvent contribuer à la mise en œuvre de la GEMAPI ?**

La structure Gemapienne doit définir son action GEMAPI en fonction des enjeux de son territoire et avec une vision globale des problématiques inondations et gestion de l'eau à une échelle cohérente :

- Actions récurrentes de suivi et d'entretien ;
- Actions contractuelles ponctuelles, études et travaux ;
- Actions réglementaires (PI) et d'adaptation des documents de planification.

De fait, la stratégie de l'autorité Gemapienne passe par la réalisation d'un diagnostic territorial (connaissance des enjeux de son territoire) puis par la mise en œuvre de son programme d'intervention construit sur la base des résultats du diagnostic.

Au regard de leurs compétences, les gestionnaires d'espaces naturels (GEN), peuvent contribuer selon trois types d'intervention (interprétation du Cerema) auprès des collectivités Gemapiennes :

- Expertise scientifique et technique ;
- Intervention sur un milieu ;
- Animation de projets de territoire / gestion d'un programme d'actions sur un espace naturel.

Du fait de leur connaissance des acteurs locaux et des filières agricoles locales, les GEN sont des acteurs de choix pour aider au montage des partenariats notamment avec des éleveurs pour la gestion des milieux humides alluviaux

- **Travaux menés dans le cadre de l'animation du réseau d'acteurs ZH du bassin de la Loire**
- Vadémécum (2020) : Comment le pastoralisme peut répondre aux enjeux de la compétence GEMAPI ?
- [Sélection bibliographique thématique sur la Compétence GEMAPI \(màj 2021\)](#)
- [Vidéo « Zones humides et gestionnaires d'espaces naturels, la clefs pour réussir la GEMAPI de son territoire ».](#)

ÉCHANGES

[Question de Noémie Termeau \(APCA\) : souhaite en savoir plus sur la convention passée à travers l'exemple de l'Allier.](#)

[Réponse de Stéphane Hippolyte \(CEN Centre-Val de Loire\) : Contexte fertile : acteurs bien positionnés. Elevages avec entretien de prairies humides avec ouverture de milieu pour des ZEC. Forêts en libre évolution. Pour les éleveurs : rémunération + prêt du foncier. GEMAPI dans ce contexte est un outil où l'on est un peu déçus. L'État va laisser la gestion des digues mais garder le lit de la Loire. Outil de promotion de crédibilisation du système économe et résilient. Débattre avec les élus locaux, ou élus de communautés de communes serait un plus. Succès mesuré du pastoralisme avec l'outil GEMAPI.](#)

- [Prise en compte de l'élevage extensif en milieux humides dans le 4^e Plan national d'actions en faveur des milieux humides. Lucas Degos \(Forum des Marais Atlantiques\) – \[lien vers la présentation\]\(#\)](#)

Dans la perspective de donner une suite à l'expérimentation nationale (2018-2022) de projets territoriaux durables engagés dans la préservation des milieux humides par le maintien d'un élevage extensif garant de l'ouverture de ces milieux (cf. intervention précédente de Lucas Degos) il était prévu, dans le cadre de cette expérimentation, de 1/ recenser les différents projets de territoire susceptibles de s'inscrire dans un réseau « agriculture en milieux humides » ; 2/ identifier des acteurs pour créer un réseau national d'acteurs de l'élevage en milieux humides.

Ainsi une première enquête a été lancée par le Forum des Marais Atlantiques en février 2022 afin de commencer à définir comment ce réseau national pourrait répondre aux sollicitations des acteurs, sonder la pertinence de créer ce réseau, pré-cibler des territoires et acteurs intéressés, pré-identifier attentes et thématiques prioritaires.

Cette enquête a permis de recueillir 116 contributions notamment de Collectivités territoriales (38%), d'organisations environnementales (23%) ou encore d'organisations professionnelles agricoles (20%). 99% des répondants ont manifesté un intérêt positif quant à la création d'un réseau national visant à fédérer les acteurs engagés dans le maintien de l'élevage en milieux humides et 95% indiquent être intéressés pour faire partie de ce réseau national.

Les principales attentes des contributeurs pour le futur réseau :

- Se tenir informés des projets/actions menées à l'échelle d'un bassin hydrographique, régionale et nationale (86%) ;
- Contribuer à des réflexions collectives des problématiques/enjeux communs (79%) ;
- Partager les savoirs et connaissances avec d'autres territoires/acteurs (72%) ;
- Acquérir des connaissances spécifiques (72%) ;
- Expérimenter de nouvelles pratiques sur les territoires (62%).

Dans le cadre de l'enquête il a été demandé aux répondants de classer par ordre de priorité à traiter/aborder par le futur réseau une série de 10 thématiques. Le résultat par ordre de priorité décroissant est le suivant : 1/ Valorisation des prairies humides ; 2/ Interactions élevage-biodiversité ; 3/ Viabilité économique ; 4/ Évolution des aides publiques ; 5/ Dynamique collective ; 6/ Santé animale ; 7/ Carbone ; 8/Gestion du foncier ; 9/Renouvellement des générations ; 10/ Changement climatique.

L'animation de ce réseau national d'acteurs pour la préservation de l'élevage extensif en milieux humides fait l'objet d'une action (dont la fiche est en cours de rédaction) dans l'Axe 2 du 4^e PNMH (2022-2026). Il s'agit de l'Action 14 : Mobiliser les acteurs agricoles et soutenir les pratiques valorisant les prairies humides par la création d'un réseau national sur la question du maintien de l'élevage. Deux autres actions de ce même axe concernent directement les milieux humides à savoir :

Action 15 : Définir les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) sur les zones humides dans le cadre de la PAC ;

Action 21 : Développer des méthodes du label bas-carbone valorisant des projets sur des milieux humides.

Le calendrier concernant la construction de l'action 14 (réseau national d'acteurs) est le suivant :

- Juin à août 2022 : Lancement d'une 2^e enquête / Réunion avec MTE et OFB / Entretiens avec têtes de réseau + personnes ressources ;
- Septembre à novembre 2022 : possibles ateliers de co-construction du réseau / Validation de la fiche action 14 du 4^e PNMH ;
- 1^{er} trimestre 2023 : lancement du réseau.

ÉCHANGES

Intervention de Noémie Termeau (APCA) : Mise en œuvre d'un réseau d'échanges piloté par le FMA. Actions portées par la Chambre d'Agri (CA) (cf. plaquettes à l'entrée). REX de 19 territoires. Etude de l'intégration des milieux humides dans les territoires. 2 gros acteurs : FMA et CA et autres acteurs : SCOPELA, INRAE, SN Vétérinaire.

Intervention de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : accueille l'annonce de ce nouveau réseau avec un très grand intérêt. Il espère que cela va rester très opérationnel.

Clôture de la matinée

Par Corinne Eychenne, grand témoin de la journée.

Corinne Eychenne exprime sa satisfaction d'être présente et d'avoir été invitée.

Corinne Eychenne exprime sa satisfaction d'être présente et d'avoir été invitée.

Elle s'est intéressée à Pasto'Loire dans le cadre d'un programme de recherche consacré à l'étude de démarches de gestion de l'espace par le pastoralisme dans différents territoires en France (espaces naturels et espaces urbains), avec une attention particulière portée aux dynamiques sociales ([programme ECOPAST](#), [Labex SMS](#)).

Elle souligne la richesse des échanges de la matinée.

Elle s'interroge sur la nature des besoins des participants de cette journée. Elle note que le monde des gestionnaires d'espaces naturels est très représenté, puis le monde du développement agricole, mais il y a peu d'éleveurs et peu de collectivités. Quels sont les objectifs opérationnels de la journée ? Convaincre des gestionnaires ? Convaincre des collectivités ? Trouver des éleveurs ?

Les dispositifs évoqués dans la matinée sont des dispositifs macro. Les interventions s'interrogent sur les possibilités d'obtenir des aides pour les éleveurs afin de faciliter l'installation sur les espaces naturels.

Ces grands dispositifs ne sont pas très favorables aux systèmes pastoraux extensifs évoqués dans la matinée. Cependant, il paraît pour l'instant illusoire de compter sur une évolution radicale de la PAC. À

chaque réforme, les évolutions vers davantage de prise en compte des enjeux environnementaux se font vraiment à petits pas. On le voit bien pour la prochaine programmation : les écorégimes offraient une opportunité que la France n'a pas saisie.

Il faut donc utiliser les dispositifs existants, demander la reconnaissance des surfaces pastorales ligneuses sur l'ensemble du territoire, faire en sorte que les éleveurs utilisant des espaces naturels y bénéficient de DPB. Cela suppose donc une bonne connaissance des dispositifs (complexes) par les gestionnaires d'espaces naturels (au-delà des MAEC qui restent leur principal outil d'action agro-environnementale).

Cela suppose donc une montée en compétence des gestionnaires, mais également la mise en place de partenariats efficaces avec les acteurs du développement agricole.

Il y a donc une vraie réflexion à mener sur les besoins d'ingénierie autour de ces projets de redéploiement de l'activité pastorale pour la gestion des milieux (enjeu dans l'accompagnement des éleveurs dans leur installation ; dans la formation des gestionnaires au portage de projet agroécologique en milieux humides ; quid des moyens financiers).

Dans les territoires plus largement (plus « évidemment » ?) pastoraux (montagne, zones méditerranéennes), la loi pastorale votée en 1972 a été à l'origine de la création de services de développement pastoral, soit une véritable ingénierie pastorale, capable de prendre en compte les spécificités de cette pratique. Il y aurait sans doute un intérêt pour les acteurs du pâturage extensif en zones humides à se rapprocher de l'association française de pastoralisme qui a pour vocation de rassembler tous les acteurs concernés par le pastoralisme en France. Cette association peut être le lieu d'une réflexion partagée entre acteurs du monde agricole et pastoral et acteurs du monde des gestionnaires d'espaces naturels.

Dans le cadre d'un programme de recherche européen consacré aux dispositifs agro-environnementaux (programme H2020 : [Contract 2.0](#)), l'équipe française co-coordonnée par le CIRAD et le GIP-CRPG (service pastoral des Hautes-Pyrénées) a travaillé sur la question des contrats collectifs en estive. Il s'agissait entre autres choses de définir ce que pourrait être un contrat agro-environnemental « de rêve », en mobilisant dans des groupes de travail distincts mais en dialogue régulier, d'une part les acteurs de terrains et d'autre part les structures d'accompagnement et les financeurs d'échelle régionale ou nationale. Plusieurs éléments sont ressortis de ce travail, dont la nécessaire flexibilité des plans de gestion, en lien avec les spécificités des pratiques et de la ressource pastorales (forte variabilité interannuelle notamment) et la pertinence de la mise en œuvre de véritables diagnostics et suivis éco-pastoraux, associant propriétaires (collectivités, Etat), utilisateurs (éleveurs, bergers), services de développement pastoral et acteurs naturalistes. La mise en œuvre d'une telle démarche supposerait que l'on puisse bénéficier de crédits d'aide à l'expérimentation (l'équivalent d'un programme LEADER éco-pastoral ?).

Quels besoins d'accompagnement pour les éleveurs partenaires ?

Ce qui est intéressant dans votre projet de développement du pâturage extensif en zone humide, c'est que vous semblez favoriser l'installation agricole ou la consolidation d'exploitations existantes, plutôt que le recours à des troupeaux spécialisés dans la gestion pure (régie ou prestataires d'écopâturage). Se pose donc la question du type d'éleveurs concernés et du type de systèmes.

Parfois, des éleveurs sont déjà en place et exploitent depuis plusieurs générations des espaces aujourd'hui protégés. Les modifications de pratiques proposées dans les plans de gestion se font souvent à petits pas pour ne pas bouleverser les systèmes en place. En revanche, ces exploitations ont généralement des structures déjà assez solides (association de surfaces pastorales et agricoles, bâtiments, habitation, aides PAC...).

À contrario, de nombreuses initiatives reposent sur l'installation de nouveaux agriculteurs sur des surfaces abandonnées par le pâturage. Il est beaucoup plus facile pour le gestionnaire d'espaces naturels de proposer un plan de gestion plus exigeant, d'autant plus que les porteurs de projets sont généralement eux-mêmes très sensibles aux questions environnementales. L'installation agricole représente souvent pour eux un projet de vie global associant rapport à la nature et rapport à l'animal.

Cependant, ils se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés : accès à du foncier agricole non pastoral (foins, zones de repli...), question des bâtiments d'élevage ou obligation de pratiquer du plein air intégral, logement, accès aux aides PAC comme nous l'avons discuté tout à l'heure...

Les espaces naturels apparaissent alors comme des ressources foncières pour l'installation, mais en partie seulement, et souvent de façon très précaire. Les gestionnaires d'espaces naturels doivent donc être sensibilisés à l'ensemble des problématiques auxquelles doivent faire face les éleveurs partenaires car l'élevage n'est pas uniquement un outil de gestion, et les espaces naturels ne peuvent être envisagés indépendamment de l'ensemble du système.

Il paraît également nécessaire d'associer à la démarche d'autres acteurs du territoire, notamment les collectivités locales qui peuvent jouer un rôle moteur dans la définition et l'accompagnement de projets de territoire articulant agriculture et environnement, questions foncières et alimentaires.

Pour finir, Corinne Eychenne manifeste le regret que les acteurs (éleveurs, habitants, ...) et les questions de base auxquelles ils sont confrontés (foncier, logement, alimentation...) aient été peu présents des présentations de la matinée, pourtant fort intéressantes mais plutôt consacrées à des grandes politiques. Elle espère que les échanges de l'après-midi seront l'occasion d'aborder la question des échelles optimales d'action et des contours des systèmes d'acteurs.

ÉCHANGES

Question concernant les dispositifs macro pour aider les éleveurs

Réponse de Corinne Eychenne : L'obtention de DPB (1^{er} pilier) sur de nouvelles surfaces n'est possible que pour les nouveaux installés. Un éleveur de ruminants ne peut pas vivre sans la PAC. S'ils ne peuvent pas percevoir les DPB, il faut sans doute que les gestionnaires se posent la question d'une rémunération sous forme de prestation. Pour les demandes d'attribution de DPB à l'installation, se faire accompagner par la chambre d'agriculture ou d'autres structures d'accompagnement à l'installation.

Question sur la pression foncière. Les propriétaires du monde agricole sont à la retraite mais ne veulent pas vendre. Comment avoir l'autorisation d'exploiter ?

Réponse de Corinne Eychenne : L'achat de terre n'est pas nécessaire pour pouvoir exploiter un fonds. La plupart des terres sont louées. Les systèmes pastoraux doivent faire face à une extrême précarité foncière. Il pourrait être intéressant que les gestionnaires d'espaces naturels créent une base de données recensant les mises à disposition de foncier et les acteurs assurant l'accompagnement. Cela permettrait aux porteurs de projet de choisir les territoires offrant les meilleures conditions. Mais cela ne règle pas le problème de l'accès au foncier privé non pastoral.

Question de Noémie Termeau (APCA) : Si on parle de foncier, quel rôle des Safer ?

Réponse de Corinne Eychenne : Les SAFER interviennent sur les mouvements de foncier privé ce qui est rarement le cas des surfaces pastorales. Lorsqu'elles sont privées, les surfaces pastorales sont généralement très morcelées, avec des propriétaires absents ou ignorants qu'ils sont propriétaires. C'est la raison pour laquelle la loi pastorale a créé en 1972 les associations foncières pastorales, permettant une gestion collective de ces parcelles. En montagne, on crée le plus souvent des AFP autorisées qui n'obligent pas à l'accord de tous les propriétaires. Sinon, il existe les AFP libres. Les premières hors montagne ont été créées dans le Lot.

Réaction à chaud sur la remarque de choisir des territoires plus simples pour s'installer. Un peu rude d'entendre cela.

Réponse de Corinne Eychenne : Acquérir de la compétence quand on est très isolé, c'est compliqué. C'est important de pouvoir compter sur du collectif ou de l'accompagnement du collectif.

Intervention de Frédéric David (Safer Centre – SD du Cher) : Les Safer ont leur rôle à jouer sur le foncier. Les Safer sont des outils à disposition du monde agricole. Programme pluriannuel d'actions tous les 6 ans. Le PPAS est en cours de renouvellement. De plus en plus, les actions misent sur les aspects agriculture

biologique et environnement. On intervient si on nous propose du foncier. On ne peut agir que si on nous propose du foncier à transmettre par baux ou par des ventes. Le maître-mot, c'est l'anticipation. On travaille sur des projets construits avec des jeunes bien identifiés ; pour cela, il faut communiquer auprès des sortants.

Réponse de Corinne Eychenne : Le contexte est important. Dans un département comme l'Ariège par exemple, très pastoral, avec aussi depuis longtemps beaucoup d'installations hors cadre familial sur des productions originales, les différentes instances départementales ont sans doute une approche plus ouverte de la diversité des systèmes que dans des départements plus « conventionnels » : grandes cultures, élevage laitier...

Outils et démarches pour le développement de projets de territoires agro-pastoraux en milieux humides

1/ Outil foncier : l'association foncière pastorale (AFP)

• *Projet d'AFP des Bords de Loire en Saumurois du groupe Pro-Pasto. Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) – [lien vers la présentation](#)*

Ce projet date de 2008 et concerne 200 ha et 400 propriétaires privés. Le morcellement est important. En 2008, la collectivité (=agglomération de Saumur) s'est demandé comment valoriser ce pays. (Non-maîtrise du foncier). Une programmation d'actions a été mise en place avec la CA par l'agglomération de Saumur. Objectif était d'entretenir et de réouvrir ces milieux (classement UNESCO, notamment). Il fallait aller vers une gestion optimum de cette zone (6-7 éleveurs et des îlots entre 2-3 et 8-10 ha). Maintenir les prairies en place et enrayer la dynamique.

Pour ce faire, un projet d'AFP s'est monté :

- 2013 : AFP libre ou autorisée (afin d'avoir une gestion globale du site). Pour l'AFP autorisée, il fallait aller vers une démarche d'acceptation à hauteur de 50 % des propriétaires favorables sur les 2/3 de la surface.
- 2013-2015 : construction du projet AFP.
- 2015-2018 : projet suspendu
- 2018 : reprise du projet (nouveau courrier aux propriétaires ; carte de recensement)
- 2019-2020 : dossier de création ; ce qui acte auprès du préfet la volonté de la mise en place de l'AFP. COPIL : prévisionnel des travaux et du budget en concertation avec les éleveurs présents dans le périmètre de l'AFP (avec le PNR LAT pour concilier le projet avec l'enjeu Biodiv)
- 31 mars 2022 : parution de l'arrêté de création ; administrateur provisoire qui convoque la 1^{ère} AG en juillet 2022.
- Il s'agira de réunir le 1^{er} syndicat qui élira le Bureau et un comptable de l'État sera désigné.
- Mise en place des organes collégiaux
- Droit de vote
- Organes de gestion
- L'AFP est créée sous forme d'association syndicale autorisée (ASA) > établissement public.

ÉCHANGES

Question : Est-ce que c'est proportionnel à la taille de l'AFP ?

Réponse de Simon Logerais : Oui, mais cela respecte aussi les statuts

Question : Propriété publique ? Qui ?

Réponse Simon Logerais : Les collectivités. Ville de Saumur ; les communes riveraines ont acheté par préemption (car ENS).

Question : Protection de la nature. On voit les bandes enherbées se multiplier.

Réponse de Simon Logerais : *Le but est de maintenir la surface actuelle. Avec une diversité pour l'AFP : friches/boisements/loisirs*

Intervention : *Certains boisements sont plus instables que d'autres : on ne peut pas les faire pâturer. On a une approche plan de gestion, une approche d'inventaires en cours et on complète par un tour de terrain.*

Réponse de Simon Logerais : *Les projets sont à chaque fois définis avec les éleveurs. Concertation sur la réouverture de milieux. Clôtures, abreuvoirs, financés par les collectivités, la région, les départements. On utilise le programme « Territoires engagés pour la Nature » (TEN) et on a recours à des financements privés en complément.*

• **Association Foncière Pastorale du Marais de Brouage. Clara Lorent (Entente intercommunautaire CCBM-CARO)** – [lien vers la présentation](#)

➤ **L'AFP en quelques mots**

L'AFP a pour enjeux : le maintien des prairies, des paysages et du réseau hydraulique.

Création d'une entente communautaire entre la Communauté de Commune du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération de Rochefort-Océan, le marais de Brouage se situant sur ces deux collectivités.

Opération « Grand site » avec :

- Entretien volontaire de la ressource en eau,
- Un axe sur l'élevage,
- Un axe sur le tourisme, patrimoine culturel.
- Site classé Natura 2000

Pour ce qui est de l'axe « soutien à la valorisation de l'activité de l'élevage » :

- 2016 : lancement du projet Marais de Brouage
- 2019 : Arrêté préfectoral du 17/04/2019 d'une AFP autorisée qui regroupe : 1595 propriétaires sur 4825 parcelles >Morcellement.

Principales caractéristiques :

- 7530 ha de surface ;
- 1500 km de canaux privés ;
- 8 communes déjà reconnues pastorales par les services de l'État.

L'AFP est une association syndicale autorisée (ASA). Les propriétaires sont libres de participer, cela repose sur la base du volontariat. Au moment de l'enquête publique : 80 % des adhésions. >Les propriétaires se connaissent bien avec déjà l'existence de l'association de marais de gestion hydraulique.

Les missions statutaires de l'AFP :

- On ne touche pas au droit de propriété ;
- Le droit d'usage : on laisse faire ;
- Compétence sur l'aménagement, l'entretien ;
- Aide à la gestion locative : la 1^{ère} commission d'attribution a eu lieu en 2022 (la mise en œuvre est assez lente).

➤ **Actions**

- Programme collectif de restauration du réseau hydraulique tertiaire (privé) :

150 km de linéaire restaurés (2021-2022), dans le cadre d'un contrat de progrès territorial avec un protocole expérimental de curage.

- Programme collectif de restauration des barrières et des passages busés (2023-2025) :
 - 200 barrières
 - 100 passages busés

L'AFP représente un canal de communication intéressant pour souder les besoins de propriétaires.

Service d'aide à la gestion locative.

- Détermination de la valeur locative des parcelles. Critères d'attribution :
 - Jeune agriculteur
 - Regroupement foncier
 - Soutien à la stabilité économique de l'exploitation
 - Agriculteur local
 - Situation familiale

ÉCHANGES

Question de Guillaume D'Hier (CEN Pays de la Loire) : Avec un plan de financement 40 % Région – 40 % Département, comment on leur présente le « truc » ? Par ex. 40 % pour le cas des barrières.

Réponse de Clara Lorent : Projet de territoire. L'approche territoire donne de la cohérence au projet. Besoin en contention, problème de divagation. Accord en « off » des techniciens de la Région et du Département, les élus sont à la manœuvre.

Question de François Micheau (FCEN) : Concernant la Biodiversité, les CEN sont très présents sur le territoire. Est-ce que l'on s'inspire du cahier des charges de territoires gérés par les CEN ?

Réponse de Carlos Origlia (Entente intercommunautaire CCBM-CARO, collègue de Clara Lorent) : Le protocole de curage a été présenté au Conseil scientifique et a été accepté.

Réponse de Clara Lorent : Un espace avec présence de Cistude a été mis de côté pour se laisser le temps de réfléchir à la gestion. Un naturaliste est présent sur le terrain et il est habilité à déplacer les espèces en cas de risque. C'est une expérimentation grandeur nature.

Question de Bérenger Arnould (éleveur du groupe Pro-Pasto) : L'AFP est peu développée (sauf en montagne), comment avez-vous connu le dispositif ?

Réponse de Clara Lorent : Parmi les élus, se trouvait un ancien spécialiste du Droit.

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : Les propriétaires ont une certaine liberté. Une certaine représentativité est obligée, comment ça se passe ?

Réponse de Carlos Origlia : C'est le cœur du projet : faire confiance aux gens. Reste à charge : 20 % pour les propriétaires, à 75 centimes le mètre linéaire. 80 % des propriétaires ont dit oui pour les buses.

Concernant le choix du modèle de barrières : c'était OK pour les 200 barrières.

>Cela fonctionne bien car l'usage existait déjà.

L'AFP est un outil facilitateur dans le présent exemple ; dans l'exemple de Simon, l'AFP sert d'outil de transformation.

Intervention de Frédéric Signoret (Paysans de Nature) : Méfiance sur les collectivisations. Crainte de renforcer des outils localistes.

Réponse de Carlos Origlia : Cela dépend de ce que l'on met comme écrit pour que tout le monde soit représenté.

2/ Outils d'aide à l'installation

- Exemples d'outils proposés par Paysan de Nature. **Frédéric Signoret (Paysans de Nature)** – [lien vers la présentation](#)

Frédéric présente des outils visant à favoriser l'installation d'éleveurs engagés pour la biodiversité.

Il présente son parcours : ancien salarié de la LPO qui s'est installé comme paysan. Il a créé l'association Paysans de nature en mars 2021. Cette association co-encadre des jeunes issus des formations environnementales (co-encadrement par des GEN et agriculteurs).

L'asso Paysans de nature propose :

- Un catalogue en ligne des fermes accueillant des stagiaires

- Une note de cadrage à l'intention des agriculteurs et GEN co-accueillant des stagiaires construite avec des enseignants ;
- Des fiches-outils pour les chargés de mission environnement pour animer la thématique locavorisme au service de la biodiversité ;
- Des offres de stages ;
- Des exemples de rapports de stage ;
- Des retours d'expérience et modèles de convention pour mobiliser de l'épargne citoyenne « à garantie biodiversité ». (Le rôle des associations GEN : signer une ORE afin de garantir une vocation environnementale du bien sur le long terme. Revendre de façon privilégiée aux CEN. Rôle des associations en termes d'ingénierie : on sait bien faire dans la GEN.)

Le but de Paysans de nature est de faciliter la vie de ces gens qui veulent tenter l'aventure, animer le lien entre citoyen/territoire.

Depuis 20 ans, 11 chargés de mission LPO de Vendée sont devenus paysans dont 7 éleveurs.

Indicateurs d'installation (carto) : On est passé de 100 à 1 500 ha à vocation nature en 15 ans.

Indicateurs de biodiversité : Barge à queue noire

2000-2006	2016-2021
60-70 couples	90-110 couples

ÉCHANGES

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : Est-ce que l'on sent l'évolution des mentalités ? Est-ce que l'on sent une dynamique paysanne évoluer ?

Réponse de Frédéric Signoret : Oui. Paysans et GEN travaillent ensemble sur les territoires. Pour le second cercle, un conseiller municipal représentant de la fonction agricole apprécie l'écologie positive et s'appuie sur les dynamiques Circuits courts et biodiversité pour promouvoir une protection réglementaire sur sa commune. Ce territoire reçoit 3 millions d'€/an des MAEC depuis 30 ans mais cette politique seule ne permet pas l'évolution des mentalités. Avec la filière Biodiversités Maraichines, on a des circuits courts : l'image a évolué (la biodiversité n'est pas qu'une contrainte compensée financièrement). Il faut oser ne pas être dans le consensus au départ. Le problème de l'accès au foncier n'est pas un problème de disponibilité mais d'hostilité du monde agricole pour des modèles différents, les GEN peuvent aider à surmonter cette difficulté.

Ex. d'une ferme avec 3 installations acquises par un consortium : Asso de consommateurs, de producteurs, LPO et les agriculteurs qui ont connu une forte opposition.

Le marais Breton est à l'origine un territoire plutôt conservateur, la dynamique présentée repose sur des gens hyper engagés. On a développé une filière avec 20 éleveurs, 3 boucheries, 20 restaurants. Soutien moral important. Dépôt de l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) notamment.

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : Et le réseau Pâtur'Ajuste ?

Réponse de Frédéric Signoret : On s'est rapproché du réseau Pâtur'Ajuste, cela permet d'envisager un autre avenir pour le territoire en complément des cahiers des charges, des contrats et des contrôles, tout est bon à prendre pour envisager un avenir agroécologique.

Intervention de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : Je donnerais 2 points d'information : l'importance de la formation et l'exemple de l'approche Pasto'Loire.

• *Projet d'accompagnement technique "Porter un projet agroécologique pastoral en zone humide". **Charlotte Le Moigne (FCEN)** – [lien vers la présentation](#)*

Afin de faciliter et accompagner au mieux l'installation des éleveurs en milieux humides, la montée en compétence des gestionnaires d'espaces naturels sur le portage de projet agroécologique pastoral en zone humide semble importante voire indispensable. Pour répondre à ce besoin et ces attentes un accompagnement technique « Porter un projet agroécologique pastoral en zone humide » est proposé dans le cadre de l'animation du réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire.

Il cible tout gestionnaire d'espaces naturels en milieux humides (CEN, PNR, RN, CD, CA, APNE...). La priorité sera donnée aux acteurs œuvrant sur le bassin de la Loire. Limité à 20 participants, cet accompagnement se tiendra les 29 et 30 septembre 2022 à Ancenis (44).

Objectifs de l'accompagnement technique :

- comprendre les caractéristiques techniques et économiques de l'élevage en zone humide ;
- savoir mobiliser les réseaux pour recruter des éleveurs ;
- avoir des clés pour étendre le périmètre d'influence de son espace naturel ;
- enclencher une dynamique avec les paysans et les habitants du territoire pour un dialogue de long terme sur les question d'alimentation, d'élevage et de biodiversité.

Le programme a été construit par Paysans de Nature avec l'aide du CEN Centre-Val de Loire. L'animation des deux journées d'accompagnement sera assurée par des Paysans de Nature :

- Frédéric Signoret, éleveur de vaches allaitantes en zone de marais ;
- Thomas Rabu, éleveur de brebis viande en zone inondable de bord de Loire ;
- Perrine Dulac, chargée de mission Paysans de nature à la LPO Pays de la Loire.

Reste à charge des participants : trajet, repas, hébergement et participation à 50% aux frais d'intervention (entre 60 et 80€ les deux jours). Les 50% restant sont financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du plan Loire.

Les inscriptions seront lancées le 15 juillet et se feront via un formulaire en ligne.

[En savoir plus.](#)

Penser ses actions par le prisme des Solutions fondées sur la nature

• *En quoi la préservation, la restauration mais aussi la gestion durable de milieux humides alluviaux par des pratiques d'élevage extensif peuvent être des solutions fondées sur la nature ? **Nicolas Rodrigues (Comité français de l'UICN)** – [lien vers la présentation](#)*

Nicolas retrace la chronologie des Solutions fondées sur la Nature (SfN). L'idée a germé en 2009 pour devenir en 2015 un vrai concept porté par la COP 21. Une définition est adoptée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) l'année suivante lors du Congrès mondial de la nature à Hawaï et le concept est depuis monté en puissance. Plus récemment, trois motions sur les SfN ont été adoptées lors du Congrès mondial de la Nature à Marseille en 2021.

Les SfN englobent 3 grands types d'actions :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels ;
- La gestion durable d'écosystèmes ;
- La restauration ou la création d'écosystèmes.

Les SfN sont de véritables enjeux pour les sociétés et la biodiversité. Il s'agit d'un concept parapluie puisqu'il englobe différentes méthodes et outils déjà existants (ingénierie écologique, adaptation fondée sur les écosystèmes, etc.).

Les SfN appliquées aux milieux humides concernent 2 enjeux interdépendants : la biodiversité et le climat. Les effets des changements climatiques sur les territoires sont lourds d'impact. Les milieux

humides alluviaux ont un vrai rôle à jouer pour le climat, la biodiversité et le bien-être humain (rôle de zone tampon contre les risques naturels climatiques et rôle de ZT dans l'épuration des eaux).

Exemples de SfN pour les risques liés à l'eau : aménagement des ZEC avec mise en place d'élevage extensif.

Le Standard mondial de l'UICN pour les SfN : pour quoi faire ? Pour qui ? Comment ?

- 8 critères interconnectés ;
- un outil d'auto-évaluation destiné à tou-te-s et utilisable à toutes les étapes de son projet (avant, au cours, à l'issue) pour s'inscrire dans une démarche intégrée ;
- accompagné d'un guide d'appropriation du standard mondial composé de 8 questions clés à se poser pour mettre en œuvre une SfN.

Outils d'aide au déploiement de SfN dans les stratégies et instruments politiques

Stratégies et outils de financement français et de l'Union européenne ; présentation de 3 brochures cadres ([2016](#), [2018](#), [2019](#)) téléchargeables en ligne.

Dans le cadre de la commission « Gestion des écosystèmes » du Comité français de l'UICN

Deux brochures sont en cours de finalisation : 1/ [SfN pour les risques littoraux en France \(juillet 2022\)](#) ; 2/ SfN en forêt pour réduire les risques gravitaires et incendie en France (fin 2022).

Lancement d'un nouvel axe de travail : les Solutions fondées sur la Nature en lien avec l'agriculture et l'élevage pour répondre au défi de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau.

ÉCHANGES

Remarque de Frédéric Breton (CEN Centre-Val de Loire) : Frédéric vient de relire un guide à paraître sur les entreprises et les SfN. Il pense que les SfN pour les CEN représentent une nouvelle forme de communication sur des actions en faveur de la biodiversité et qu'elles peuvent jouer un rôle sociétal. Il souligne le cadre très normatif et rigoureux d'une SfN.

Réponse de Nicolas Rodrigues : À l'origine, il s'agissait surtout d'identifier des actions, des actions « SfN-compatibles ». Mais avec une demande importante sur les SfN et de plus en plus de projets de SfN, on a vu apparaître dans le monde de interprétations abusives du concept et certains projets qui ont pu entraîner des dommages collatéraux importants pour la biodiversité et les populations locales. Il a donc semblé nécessaire de clarifier la définition, d'identifier les projets relevant ou non des SfN et établir un langage partagé pour éviter ce genre de travers, mais aussi pour accompagner les porteurs de projets souhaitant mettre en place des SfN sans nécessairement savoir comment. Il y a une perception technocratique de la démarche mais plein d'éléments sont valorisables. Ex. du Life Artisan avec les fiches retour d'expérience (Pascale Larmande-ARB Centre-Val de Loire) qui se veulent synthétiques et plus compatibles SfN.

Question de François Salmon (FCEN) : Dans quelle mesure ce label est intégré par les bailleurs de fonds ?

Précision de Nicolas Rodrigues : Ce n'est pas un label. En revanche, l'évaluation de ses actions à l'aide du Standard mondial de l'UICN sur les SfN permet de démontrer la virtuosité, le fort impact et la transversalité de sa démarche à la fois pour les territoires et pour la biodiversité, et permettre éventuellement de s'insérer dans des labels déjà existants (AB, FSC...).

Question : Est-ce qu'un label international pour les entreprises/SfN est à venir/envisagée ?

Réponse de Nicolas Rodrigues : Le projet de développement collaboratif d'un tel label a été évoqué lors du dernier Congrès mondial de la nature à Marseille (2021). Il n'a rien entendu à ce jour sur ce sujet qui serait alors un nouveau projet.

Intervention de Pascale Larmande (ARB Centre-Val de Loire) : elle travaille sur les SfN applicables sur les territoires en réponse au défi des changements climatiques. Il est nécessaire de décloisonner la biodiversité et le climat et d'impulser la prise en compte de la nature dans les schémas de pensée. Conforter le bienfondé

de ces idées-là. Les SfN sont des actions mises en œuvre depuis longtemps. Un chapô [SfN] a été mis pour regrouper toutes ces actions et essayer de faire comprendre leurs bienfaits. Par rapport aux financements, cela permet de nouvelles approches de discussions et donc d'ouvrir d'autres portes d'entrée.

Ex. : Travaux sur un cours d'eau avec réouverture de bras mort : un discours adapté donne « si on restaure la Noue, cela va redonner au cours d'eau la capacité à tamponner la crue. »

Dans chaque région (10), il y a un animateur SafN (OFB ou ARB) avec un maillage territorial : plus ils sont informés dans les territoires, plus ils portent un message.

On adapte le langage, on pose le discours autrement.

Atelier d'échanges

• *Présentation d'un outil recensant les besoins et disponibilités de surfaces en bords de Loire pour l'élevage. Échanges sur les attentes et travaux à mener pour en faire un outil collectif et partagé. **Charlotte Le Moigne (FCEN)** – [lien vers la présentation](#)*

Il s'agit d'un outil visant à faciliter le recensement et la visualisation des offres et demandes ainsi que la mise en contact entre demandeurs et producteurs de « services agropastoraux ».

➤ **Contextualisation**

En 2019 :

- Animation thématique de bassin (CEN Centre-Val de Loire/FCEN) « Agropastoralisme en vallées alluviales ligériennes » ;
- Groupe de travail (GT) composé que de CEN ligériens ;
- « Pasto'Loire » usité à l'échelle de la région Centre-Val de Loire.

L'un des projets alors envisagé et souhaité par le GT et de développer une plateforme d'échanges entre demandeurs de fonciers (éleveurs/paysans) et les Conservatoires d'espaces naturels disposant de terrains vacants sur les bords de Loire.

A ce moment-là le Pôle Loire de la FCEN à connaissance de la finalisation du développement par l'Office International de l'Eau (OIEau) d'un outil pouvant répondre au besoin du GT. Il s'agit de GREEN.

En 2020 :

- « Pasto'Loire » usité par tous les CEN ligériens ;
- Renseignement des sites en gestion agropastorale sur GREEN ;
- Apport de quelques contributions ;
- Préparation de la communication en attendant le lancement officiel de GREEN par l'OIEau ;
- Timing retardé notamment en raison de la Covid-19...

En 2021 :

- Mi-2021 : l'OIEau informe la FCEN que le projet GREEN est abandonné ;
- Au regard de l'investissement et de l'intérêt du Pôle Loire et du GT Pasto'Loire par rapport à GREEN, l'OIEau propose à la FCEN de récupérer cet outil à titre gracieux ;
- Fin 2021 : rédaction d'une note interne + tests par le CEN Centre-Val de Loire visant à vérifier que nous avons les ressources humaines pour animer et maintenir l'outil ;
- Entre temps le GT « Pasto'Loire » est devenu multi-acteurs.

Aujourd'hui la volonté est de faire de GREEN est un outil collectif et partagé par et pour les acteurs engagés dans la préservation des milieux humides par l'élevage extensif avec une coordination et animation assuré par la FCEN et le réseau des CEN ligériens. En effet, il est souhaité pour des questions de cadre financier notamment de lancer dans un premier temps le projet à l'échelle du bassin de la Loire, ce afin de la stabiliser et bien la calibrer (temps humain et financements).

➤ **GREEN en quelques mots**

« GREEN est une application web gratuite développée par l'OIEau. Elle s'adresse aux producteurs et aux demandeurs de services environnementaux de la France métropolitaine et des Outre-mer. A partir d'une

géolocalisation, GREEN vous permet d'identifier les services proposés sur un territoire donné, ainsi que les demandeurs répertoriés, et de vous inscrire en tant que tel. GREEN facilite ainsi la mise en relation directe entre les acteurs. GREEN propose également une série de couches SIG présélectionnées pour leur intérêt sur la biodiversité et la qualité de l'eau, et vous donne la possibilité d'ajouter vos propres couches. GREEN facilite ainsi la prise de conscience des problématiques environnementales et constitue un véritable outil d'animation territoriale. Faciliter le changement agro-écologique autour de vous. »

Cette application avait pour vocation de contribuer à l'action 24 du plan Biodiversité qui porte sur la mise en place des paiements pour service environnementaux, dispositif également soutenu par les Assises nationales de l'eau, notamment pour la protection des captages et des zones humides.

➤ **Plus-values de GREEN**

- Mise en relation directe entre demandeurs et fournisseurs de services ;
- GREEN est une interface graphique facile d'utilisation ;
- L'application est participative via un formulaire offre/demande en ligne ;
- Présélection de couches SIG open source ;
- L'application permet de charger ses propres couches SIG ou des couches qui ne sont pas publiques et composer des cartes personnalisées et adaptées aux problématiques locales.
- L'outil permet d'atteindre le niveau parcellaire si besoin ;
- GREEN peut offrir une veille via la fenêtre « Actualités ».

➤ **Perspectives**

Objectifs pour 2022 :

- Confirmation de la cession de l'outil par l'OIEau (*confirmation reçue depuis le 13 juin*) ;
- Migration de l'outil ;
- Lancement d'une phase test à l'échelle du bassin de la Loire en ciblant l'élevage en MH.

Deux finalités premières données à cet outil :

- Faciliter la mise en relation entre gestionnaires d'EN (demandeurs de SE) et éleveurs (fournisseurs de SE) ;
- Développer le lien chercheurs-gestionnaires.

Objectifs pour 2023 :

- Faire connaître cet outil (présentation, démonstration) afin d'augmenter le recensement des offres et demandes.

ÉCHANGES

Question de Simon Logerais (chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : Dans le Maine-et-Loire, il y a déjà une question qui se pose : ils cherchent des surfaces pastorales à utiliser (vignoble). Comment avoir une offre complète, pas seulement en bord de Loire ? Comment avoir une vision sur tous les projets d'installation ? L'outil Green peut-il être décliné en termes d'offre de surface et de demande de surface ?

Réponse de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : L'objectif qui tend à l'exhaustivité sera à atteindre plus tard. Pour commencer, il faut déjà bien asseoir l'outil existant. Cela doit commencer par les ZH du BL et on agrège autour.

Question de Bérenger Arnould (éleveur du groupe Pro-Pasto) : Pourrait-on en tant qu'éleveur renseigner l'outil ainsi qu'un propriétaire privé ?

Réponse de Charlotte Le Moigne : oui car l'outil propose un formulaire d'offre et de demande de services qui peut être complété par tout acteur/utilisateur. Cependant, avant d'être visible sur le site un modérateur doit valider l'offre/la demande. Une phase test avec quelques utilisateurs va être lancée d'ici fin 2022 avec pour objectifs de 1/ faire remonter les bugs 2/ vérifier que les champs à compléter dans les formulaires répondent aux besoins (obligatoire/optionnel ; champs à ajouter/retirer) 3/ calibrer le temps d'animation que l'outil peut représenter (ajout d'actualités, modération des offres/demandes).

Intervention de François Micheau (FCEN) : *Il est indispensable d'avoir une première étape à l'échelle du bassin de la Loire afin de bien stabiliser l'outil et de bien calibrer les besoins en ressources humaines.*

Intervention de Stéphane Hippolyte (CEN Centre Val de Loire) : *Dans le cadre de la démarche Pasto'Loire, les systèmes en place sont viables et respectueux de l'environnement. Il conviendrait en effet de modérer les offres/demandes afin de s'assurer qu'ils sont en adéquation avec la philosophie et les objectifs du projet.*

Question de J-M Mazenc (Bio Centre) : *Éco-pâturage et Pasto'Loire sont 2 choses différentes. Pourquoi ne pas répertorier au-delà des bords de Loire ?*

Frédéric Breton (CEN Centre-Val de Loire) : *Il y a des besoins de surfaces complémentaires qui rendraient les choses plus viables. Il faut avancer progressivement et stabiliser l'outil.*

Question de Simon Logerais (Chambre d'agriculture Pays de la Loire) : *pourquoi pas une entrée Zone naturelle à l'outil ?*

Intervention de Corinne Eychenne (grand témoin) : *Je ne pense pas que cet outil puisse intégrer « tout le reste » : ce serait ingérable ! Si l'on considère tous les départements concernés sur le bassin de la Loire, la BDD serait énorme ! Voir plutôt comment intégrer les autres partenaires, peut-être ? Pour pouvoir identifier les personnes ressources.*

Précision de François Micheau (FCEN) : *On n'entend pas tout recenser. Entrée « Gestionnaire d'espaces naturels ». Plus-value pour les milieux naturels.*

Question : *Quelle communication auprès des éleveurs sur le terrain ?*

Réponse de François Micheau (FCEN) : *Avoir des tiers, des médiateurs. Ex. de l'outil en Loir-et-Cher : les chambres mettent un œil dessus.*

Regard de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : *L'outil du Loir-et-Cher est une sorte de « bon coin » qui n'a pas la même philosophie que Pasto'Loire.*

Remarque de Frédéric Signoret (Paysans de Nature) : *Possible effet pervers de cet outil : attirer des entreprises cherchant des surfaces pour installer des panneaux photovoltaïques ?*

Réponse de Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : *Nous n'avons pas pensé/anticipé ce type de conflits.*

Remarque de Corinne Eychenne (grand témoin) : *Bien définir l'objectif de l'outil et à quel besoin il souhaite répondre : si j'ai bien compris votre problématique pour l'instant c'est que vous avez des terrains à mettre à disposition mais pas d'éleveurs ?*

Stéphane Hippolyte (CEN Centre-Val de Loire) : *La clé de réussite de cet outil passera par l'élaboration d'un annuaire de structures et acteurs auprès de qui diffuser cet outil.*

Frédéric Breton (CEN Centre-Val de Loire) : *L'optique et de travailler sur la stabilisation de l'activité économique des éleveurs. Il faut être prudent techniquement et avancer progressivement.*

Clôture de la journée

Par **Corinne Eychenne**, grand témoin de la journée.

Après-midi très intéressante avec des cas concrets et de la diversité.

Il faut être pragmatique, comment faire pour « mettre les mains dans le cambouis » ? Pour parvenir à développer le pâturage extensif en Val de Loire ?

La montée en compétences. Les initiatives de redéploiement du pastoralisme en espaces naturels mobilisent des acteurs et des territoires qui ont perdu la mémoire de ces pratiques. Simon (Logerais) a évoqué la dimension technique du pastoralisme. Les éleveurs qui démarrent hors montagne sont souvent demandeurs de références, d'abord pour se rassurer. Le [réseau Pâtur'Ajuste](#) peut être une réponse. D'autres choisissent de s'auto-organiser localement pour construire leurs propres références, réfléchir sur les compétences à mobiliser. Sur le plan technique, le pastoralisme nécessite avant tout des compétences en matière d'observation, d'adaptabilité, de flexibilité. Il demande aussi des compétences sociales particulières puisqu'il se déploie sur des territoires multiusages et multiacteurs. L'échange d'expériences permet de rompre l'isolement auquel nombre de porteurs de projets sont confrontés. Le besoin de mise en réseau d'expériences concerne aussi les gestionnaires d'espaces naturels, comme en témoignent ces journées, mais aussi des acteurs du développement agricole qui interviennent sur ces territoires et ces pratiques « en marge ». Au-delà du volet technique, on l'a déjà vu dans la journée, se pose la question de la montée en compétence collective sur la question des dispositifs publics.

Ces démarches, vos démarches, ont donc besoin d'accompagnement, de temps, d'échanges. Donc aussi de crédits pour financer tout cela. Des crédits d'animation éco-pastorale.

Dimension territoriale. La question de l'échelle est importante car il faut porter le projet à une échelle à la fois pertinente et raisonnable. Certains acteurs sont moteurs, on en a entendu ici (collectivités, Paysans de nature, chambres d'agriculture, gestionnaires d'espaces naturels...), ce ne sont pas les mêmes partout et tout le temps. En effet, ce leadership est souvent incarné, il est généralement porté par une personne en particulier, on l'a bien vu aujourd'hui. Cela ne doit pas masquer le véritable investissement institutionnel de certaines structures, mais cela pose la question de la continuité de l'action lorsque les hommes et les femmes s'en vont. Cela pose aussi la question de la formation et du transfert de compétences.

Les réseaux et projets étant multi-acteurs, ils obligent à s'ouvrir aux autres et s'adapter à de possibles différences de système de pensée et de gouvernance. Se poser les questions : Avec qui on travaille ? Pour quoi faire ? Qu'est-ce qui nous rapproche et qu'est-ce qui nous éloigne ? Comment faire avec ?

Sur les différents territoires étudiés, on peut identifier des acteurs qui portent une/des idées de ce que pourrait être la gestion des espaces naturels par l'élevage, sur ce qui est en jeu. Il s'agit généralement d'acteurs « intermédiaires » qui incarnent le sujet, les projets :

- Ici, c'est le CEN Centre-Val de Loire qui a impulsé la démarche.
- En Dordogne, des élus de la chambre d'agriculture ont mis un agent sur la question pastorale.
- Dans le Lot, c'est le Département qui s'est saisi de la question.
- Dans le Marais de Brouage : il y avait déjà des habitudes collectives sur lesquelles s'appuyer. Tout le monde est acculturé à la question du collectif. Des réseaux existent déjà. Dans les territoires où il n'y a plus d'habitudes collectives, on part de zéro.
- En Bretagne, certains éleveurs ont mobilisé des structures déjà préexistantes (CIVAM Bio, CEDAPA) pour assurer l'animation collective autour de ces questions, en lien avec le réseau des espaces naturels protégés.

La liste serait longue.

Et, je le rappelle, il y a l'[Association Française de Pastoralisme](#) dont le but est de réunir tous les acteurs du pastoralisme : techniciens pastoraux, chercheurs, enseignants, élus, éleveurs, etc. Selon moi, il n'y a pas assez d'éleveurs. Pas assez d'acteurs hors montagne et zones méditerranéennes. Pas assez de gestionnaires d'espaces naturels engagés dans des initiatives pastorales. Se rapprocher, adhérer à l'AFP serait pertinent et opportun.

→ **Ce qui est important, c'est le réseau !**

Mots de fin

Frédéric Breton, Directeur du CEN Centre-Val de Loire : Remercie les participants et les intervenants pour la qualité de leurs interventions. Remercie Corinne Eychenne pour ses conclusions de fins de sessions.

Frédéric souligne la nécessité de se demander et définir ce qu'est un projet de territoire. Il faut sortir de la simple relation éleveur-gestionnaire et prendre du recul. En tant que gestionnaires d'espaces naturels, nous portons une responsabilité de compétence technique et d'aménagement du territoire. Nous devons permettre une installation durable et pérenne des éleveurs.

François Micheau, responsable des programmes et de l'animation scientifique à la FCEN : Remercie tous les intervenants et participants. Remercie l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour son intervention de début de journée et son soutien sur la thématique.

Regret de ne pas avoir accueilli pour cette journée plus de structures institutionnelles. Les services de l'État ne sont pas présents, alors que le sujet de la journée se pose à la croisée des politiques publiques.

Une difficulté est constatée, celle d'aller maîtriser l'ensemble des thématiques (GEMAPI, Égalim, PAC, etc.).

FCEN et CEN Centre-Val de Loire reviendront vers vous prochainement à propos du projet GREEN afin d'en faire un outil collectif et partagé.

MARDI 14 JUIN 2022

Le mardi 14 juin 2022 une quinzaine de participants s'est rendu à Guilly (45). La visite et la présentation du site de méandre de Guilly ont été assurées par Alexandre Pierrard (CEN Centre-Val de Loire) et Valéry Grégoire, éleveur ovin de 250 brebis, installé sur le site.

En rive gauche de la Loire, s'étend le plus imposant et le plus marqué des méandres du fleuve, celui de Guilly. C'est l'un des seuls qui n'ait pas été dénaturé par l'agriculture et l'extraction de granulats. Le méandre offre une mosaïque complète des milieux caractéristiques des bords de Loire, porteuse d'une diversité biologique exceptionnelle. Mais le méandre joue également un rôle fondamental au niveau du fonctionnement hydraulique du fleuve.

Localisation et accès : À 1,7 km au nord-nord-est de Guilly. Dans le bourg, prendre la RD 107 en direction de Sully-sur-Loire puis, juste après le cimetière, la petite route à gauche qui conduit au bord du fleuve à la Croix Tibi.

Superficie : 136,53 hectares.

Habitats naturels : Forêts alluviales, prairies humides, prairies et pelouses des terrasses de Loire, friches et grèves végétalisées.

Type de maîtrise : Acquisition de 20,4 ha par le Conservatoire et autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial sur 116,1 ha depuis 1994.

Plan de gestion : En cours pour la période 2015-2025.

Cet événement a été rendu possible grâce aux soutiens financiers de l'**agence de l'eau Loire-Bretagne**, au titre du plan Loire grandeur nature, et du **Conseil départemental du Loiret**.



Photos des 13 et 14 juin 2022



Journée du 13 juin à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - ©FCEN



Journée du 14 juin site du méandre de Guilly - ©FCEN



Journée du 14 juin site du méandre de Guilly - ©FCEN

